

Déclaration d'adhésion à la convention tarifaire

entre la

**Conférence des Associations professionnelles suisses des logopédistes
(C/APSL)**

et

santésuisse

concernant la logopédie

En vertu de l'article 3 de la convention tarifaire du 1^{er} novembre 1998 entre la C/APSL (ALOSI, ARLD, DLV) le / la soussigné /e, logopédiste travaillant à son propre compte, déclare son adhésion à la convention tarifaire rentrée en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

Logopédiste

Nom: Prénom:.....

Adresse:

NPA: Lieu:.....

Téléphone: No d'AVS:

Veillez répondre et cocher ce qui convient

- Je suis membre de C/APSL, resp. de l'ALOSI, de l'ARLD ou DLV, (copie de l'adhésion actuelle à la convention tarifaire ci-jointe).
- Je ne suis pas membre de C/APSL, resp. de l'ALOSI, de l'ARLD ou DLV et souhaite adhérer à la convention par l'intermédiaire de santésuisse. En vertu de l'article 46 de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et art. 3, al 2 de l'annexe B à la convention tarifaire, je verse à santésuisse une taxe d'adhésion unique de Fr. 400.- pour la 1^{er} année, ensuite une contribution annuelle de Fr. 300.- dès la 2^{ème} année.
- Ouverture d'un compte AVS pour activité indépendante (copie de la demande). L'admission définitive doit compléter le dossier dans les 3 mois qui suivent la date du début de l'activité indépendante.
- Je suis employé (e) de plus à%. Mon employeur a donné son accord (copie ci-jointe)
- Je m'engage à appliquer de manière cohérente un système de documentation des patients dans mon cabinet.

Je reconnais explicitement les conditions de la convention, en particulier les modalités de facturation ainsi que la réglementation concernant les montants à verser et confirme l'exactitude des données susmentionnées.

.....
Lieu et date

.....
Signature